

PROCES-VERBAL

DU COMITE DE PILOTAGE (COPIL)
DE L'EUR « SCIENCES FONDAMENTALES ET INGENIERIE »

D'UNIVERSITÉ CÔTE D'AZUR

1

Réuni le 4 juillet 2023
Séance n°29

Étaient présents ou représentés les 15 membres suivants (sur 18 membres) :

Membres nommés de droit du CoPil

M. Médéric ARGENTINA
M. Yves d'ANGELO
M. Philippe BOUCAUD
M. Laurent BUSÉ
M. Nelson CHRISTENSEN
M. Thomas FRISCH
M. Guillaume HUYET (*représenté par M. Christophe RAUFASTE*)
M. Philippe MAISONOBE
Mme Sophie MARTINI
M. Uwe MEIERHENRICH
M. Christophe RENAC
M. Jacques-Alexandre SEPULCHRE
M. Marc SOSSON
M. Philippe STEE (*représenté par M. Marc SOSSON*)
Mme Giovanna TISSONI

Étaient absents ou excusés les 3 membres suivants :

Membres absents

M. Alexandre CAMINADA
M. Elie HACHEM
M. Ingo WASCHKIES

2

Séance animée par : Médéric ARGENTINA et Frédéric CAPPA.

Étaient présents les membres invités permanents suivants :

Mme Ketty GUILLOUZOUIC
M. Frédéric GUITTARD

Mme Muriel NILLES
M. Mathias SCHULTHEIS

La séance débute à 8h30 en visioconférence.

Elle est présidée par M. Médéric Argentina et M. Frédéric Cappa, Co-directeurs de l'EUR Sciences Fondamentales et Ingénierie, également dénommée SPECTRUM.

Ordre du jour

- I) Présentation des demandes de postes (E/C, BIATSS, PRAG/PRCE) dans le cadre de la campagne d'emploi 2024
- II) Questions Diverses

I) Présentation des demandes de postes dans le cadre de la campagne d'emploi 2024

EXAMEN DES DEMANDES

- 9 mai 2023 : ouverture de la campagne d'emploi.
- 28 juin 2023 : date butoir pour le dépôt des demandes par les laboratoires et les départements.
- 3 Juillet 2023 : présentation des demandes aux membres du CoSP.
- 4 Juillet 2023 : comité de pilotage dédié à l'interclassement des demandes.
- 5 et 7 juillet 2023 : finalisation du process administratif avec le SRHP de Valrose.
- Automne 2023 : COPIL d'établissement, passage dans les instances d'UCA (CAC, CT, CA), négociation avec le MESRI.

RECAPITULATIF DES DEMANDES D'ENSEIGNANT CHERCHEUR

> 20 demandes d'ouvertures de poste : 10 PR / 10 MCF (9 demandes en maintien / 6 demandes en création / 5 demandes en transformation)

- 5 en chimie : 2 maintiens (1PR/1MCF), 3 transformations (surclassement en PR)

- 6 en mathématiques : 3 maintiens (2PR/1MCF), 1 transformation (surclassement en PR) et 2 créations de postes (MCF)

- 4 en sciences de la Terre : 1 maintien (MCF), 3 créations de postes (MCF)

- 4 en physique : 2 maintiens (1 MCF/1PR), 1 transformation (surclassement en PR) et 1 création de poste (PR)

- 1 en astrophysique : 1 création de poste (MCF)

Suite à la présentation des besoins de postes remontés par chaque discipline, le classement est débattu par l'assemblée.

Mr. Guittard ouvre alors un débat concernant les demandes de PR 46.3 – « Chimie des matériaux bioinspirés et biosourcés » (déposée par l'INPHYNI) et – « Chimie » (déposée par NICELAB) qu'il souhaiterait voir fusionner et dénonce : « *la discrimination chronique et systématique, et le harcèlement qui est fait sur, notamment Monsieur Thierry Darmanin, atteint également physiquement - puisqu'il a eu une fracture à la suite du fait qu'un ensemble de personnes se soient acharnées sur lui - et le fait que l'établissement le bloque dans la possibilité de s'exprimer dans un comité de sélection* » et nomme ce harcèlement de « viol ». Guillaume Huyet réagit aux propos de Frédéric Guittard en lui demandant de corriger « *ce qu'il vient de dire et qu'il dise clairement qu'il n'y a pas de harcèlement, de discrimination de la part d'INPHYNI envers M. Thierry Darmanin* ».

=> Frédéric Guittard acquiesce et reconnaît que « *ce n'est pas INPHYNI qui est à l'origine de cette discussion* » et accuse le département de chimie et l'ICN.

Sophie Martini intervient et affirme « *qu'elle n'a jamais entendu M. Darmanin se plaindre d'accusations gratuites, ni eu aucune critique de sa part et qu'elle est ouverte à le rencontrer personnellement s'il estime qu'un problème de harcèlement et de discrimination est avéré, et non par personne interposée* ».

Philippe Boucaud souligne que les paroles de Frédéric Guittard ne sont pas adaptées pour une réunion de Comité de Pilotage, que les mots ont un sens, et que parler de viol est lourd de sens et ne peut pas être utilisé à la légère.

Médéric Argentina confirme que « *les paroles de Frédéric Guittard ne sont pas adaptées pour une réunion de Comité de Pilotage, que les mots employés sont connotés d'un point de vue juridique et propose que M. Darmanin, s'il est victime de harcèlement, fasse appel à la cellule dédiée, pilotée par Mme Véronique Van de Bor* ».

Frédéric Guittard répond que le Ministère a été saisi et informé de la situation.

Mr. Huyet, initialement ouvert à cette proposition de fusion des deux demandes de poste, préfère donc *in fine* ne pas fusionner les 2 demandes.

La Direction de l'EUR SPECTRUM propose de positionner ces deux demandes ex-aequo dans l'interclassement final.

Le reste du classement ne fait pas l'objet de remarques particulières.

Le classement des postes E/C par ordre prioritaire proposé est le suivant :

- N°1 – PR 46.1 - Analyse Géométrie Dynamique (CNU 25-26-60) – LJAD – Très prioritaire
- N°2 – MCF 26.1 - Physique de la matière molle (CNU 28-29-30) – INPHYNI – Très prioritaire
- N°3 – PR 46.1 - Chimie (Bio)Organique (CNU 31-32-33) – ICN – Très prioritaire
- N°4 – MCF 26.1 - Géodésie spatiale et géophysique (CNU 35-36) – GEOAZUR – Très prioritaire
- N°5 – MCF 26.1 - Analyse Géométrie Dynamique (CNU 25-26-60) – LJAD – Très prioritaire
- N°6 – PR 46.3 - Physique générale (CNU 28-29-30) – INPHYNI – Très prioritaire
- N°7 – MCF 26.1 - Chimie analytique-phytochimie (CNU 31-32-33) – ICN – Très prioritaire
- N°8 – PR 46.1 - Analyse des Equations aux Dérivées Partielles, Probabilités (CNU 25-26-60) – LJAD – Très prioritaire
- N°9 – PR 46.4 - Physique des ondes et physique quantique (CNU 28-29-30) – INPHYNI – Très prioritaire
- N°10 – PR 46.4 - Biomécanique computationnelle et Mécanobiologie (CNU 25-26-60) – LJAD – Très prioritaire
- N°11 – PR 46.3 - Chimie moléculaire (CNU 31-32-33) – ICN – Très prioritaire
- N°12 – PR 46.1 - Etude de matériaux par microscopie électronique en transmission (CNU 28) – CHREA – Très prioritaire
- N°13 – MCF 26.1 - Ondes gravitationnelles et Astrophysique (CNU 29/34) – ARTEMIS – Très prioritaire

N°14 – MCF 26.1 - Tomographie sismique, imagerie géophysique terrestre et marine (CNU 35-36) – GEOAZUR – Prioritaire

N°15 – MCF 26.1 – Statistique (CNU 25-26-60) – LJAD – Prioritaire

N°16 (ex aequo) – PR 46.3 - Chimie des matériaux bioinspirés et biosourcés et PR 46.3 – Chimie (CNU 31-32-33) – INPHYNI et NICELAB – Prioritaire

N°17 – MCF 26.1 - Résiliences et Vulnérabilités (CNU 35-36) – GEOAZUR – Prioritaire

N°18 – MCF 26.1 - Mécanique des fluides théorique, numérique (CNU 25-26-60) – LJAD – Prioritaire

N°19 – MCF 26.1 - Géophysique planétaire et rhéologie (CNU 35-36) – GEOAZUR – Prioritaire

Ce classement est approuvé à la quasi-unanimité par le CoPil de l'EUR SPECTRUM avec 14 voix pour et 1 abstention.

RECAPITULATIF DES DEMANDES DE BIATSS

> 7 demandes d'ouvertures de poste : 2 ASI/ 2 TECH/2 IR/ 1 IGE (4 demandes en création /2 concours/1 demande en transformation)

- 2 en chimie : 1 transformation (ASI) et 1 création de poste (ASI)

- 1 en sciences de la Terre : 1 création de poste (TECH)

- 3 en physique : 2 concours (TECH/IR) et 1 création de poste (IR)

- 1 en astrophysique : 1 création de poste (IGE)

Suite à la présentation des besoins de postes BIATSS remontées par chaque discipline, le classement est débattu par l'assemblée.

Le classement des postes BIATSS par ordre prioritaire proposé est le suivant :

- 1) Service mécanique (B-TECH) – Concours (INPHYNI)
- 2) Plateforme optique et photonique (A-IR) – Concours (INPHYNI)
- 3) Etude optique (A-IGE) – Création CDD (LAGRANGE)
- 4) Assistante en gestion financière (A-ASI) – Transformation ou création – (ICN)
- 5) Technicien en gestion administrative (B-TECH) – Création CDD (GEOAZUR)
- 6) Plateforme matière molle (A-IR) – Création/Concours (INPHYNI)
- 7) Assistante gestion administrative (A-ASI) – Création/Concours (ICN)

Cette demande est approuvée à l'unanimité par le CoPil de l'EUR SPECTRUM avec 15 voix pour.

RECAPITULATIF DES DEMANDES DE PRAG

Une demande classée très prioritaire (maintien) émane du département de Mathématiques. Cette demande de poste PRAG est essentielle pour maintenir le potentiel d'enseignement et la capacité d'organisation.

Cette demande est approuvée à l'unanimité par le CoPil de l'EUR SPECTRUM avec 15 voix pour.

II) Questions diverses

Pas de question.

Fin de l'ordre du jour, la séance est levée à 10h10.

Date et Lieu du prochain CoPil à définir.

6

Médéric Argentina et Frédéric Cappa,
Co-directeurs de l'EUR Sciences Fondamentales et Ingénierie

LE DIRECTEUR DE L'ÉCOLE UNIVERSITAIRE DE RECHERCHE
SPECTRUM
Médéric ARGENTINA

LE DIRECTEUR ADJOINT DE L'ÉCOLE UNIVERSITAIRE DE RECHERCHE
SPECTRUM
Frédéric CAPPÀ